

*Long + copie  
compt 8.6.59*

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Arrondissement de ROCHEFORT

-----  
séance du 22 Mai 1959  
-----

-----  
Département de la Charente-  
Maritime

OBJET :

L'an mil neuf cinquante neuf, le vingt deux mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 Mai 1959

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS SEAU, LANOUE, BISCAYE, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MOUCHOT, FLAHAUT, ETCHEBER, BERLAND, REIX, FONTANILLE, MONGRAND, LAMOUCHE, MENANT BOUCHET, GACHET, BEPOUS, NARTEAU, CHAMBOULAN, GALLAND, FUJARD Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

Décide

- de porter à 30.000 frs à compter du 1er Janvier 1959 le salaire mensuel de M. ROUIL concierge du groupe scolaire La Clairière
- que la dépense sera mandatée ch XI, art. 5 du budget primitif 1959

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 2 Juin 1959  
Le Sous Préfet  
Pr le Sous Préfet absent  
Le Sous Préfet de Saintes  
Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
Adjoint Délégué,

signé : Matras



POUR COPIE CONFORME

Royan, le 5 Juin 1959  
Pr le Maire  
L'adjoint Délégué,

59074

Salaires du concierge du  
groupe La Clairière